DÉBRAYAGE DU SYNDICAT DES INTENDANTS (UNPEF)

La question de la grève tranchée aujourd'hui

En grève depuis la rentrée scolaire, les intendants dépendant du syndicat Unpef ont rencontré mercredi passé la ministre de l'Education. Ayant été appelés à patienter jusqu'à la fin octobre pour obtenir une réponse à leurs revendications, les membres du syndicat tiennent aujourd'hui une assemblée générale nationale pour décider des suites à donner à leur mouvement de grève.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Alors qu'ils avaient opté pour une grève illimitée pour protester contre le mutisme de la tutelle face à leurs revendications, le Syndicat des intendants décidera aujourd'hui s'il poursuit ou non la protestation. Selon le président de l'Unpef Sadek D'ziri, le bureau national du syndicat a rencontré mercredi passé la ministre de l'Education Nouria Benghebrit pour des discussions qui ont duré plus de deux heures. «Suite à cette rencontre, la première responsable du secteur nous a priés de patienter encore, précisant que les revendications des intendants notamment ne concernent pas le secteur de l'éducation et qu'une réponse est attendue du gouvernement», a expliqué le président de l'Unpef. Il précisera qu'il s'agit entre autres de la question de la prime pour les intendants et de quelques revendications restées sur le P-V suite à la grève du mois de février passé.

Les intendants sous la coupe de l'Unpef se sont donc réunis en assemblées générales au niveau du territoire national et se réunissent aujourd'hui pour une assemblée générale nationale pour décider des suites à donner à leur mouvement de protestation.

«Ce fut un ni oui ni non de la part de la ministre de l'Education et nous allons donc trancher aujourd'hui après les consultations», a déclaré Sadek D'ziri. La grève des intendants qui s'est généralisée à tout le territoire national a perturbé notamment la vente des livres scolaires durant la période de la rentrée. Le syndicat avait aussi dénoncé le fait que la tutelle ait eu recours aux réquisitions pour que le travail soit accompli en dépit du fait que la procédure ne soit pas légale, ont-ils expliqué. Selon le porte-parole du syndicat, la grève a été largement suivie.

Parmi les revendications du syndicat des intendants, figurent la prime de pédagogie et la prime de rendement. Ils demandent aussi l'actualisation de l'arrêté ministériel n°829 du 13 novembre 1991 portant fonctions et missions des personnels des services économiques du secteur de l'éducation. Ils évoquent également «la révision du statut particulier des travailleurs de l'éducation modifiant et complétant le décret exécutif 08/315, pour qu'il soit possible de consacrer l'équilibre entre les catégories et les corps du secteur».

F.-Z. B.

Photo : DR

Sadek D'ziri, président de l'UNPEF.

ÉLÈVES RECALÉS DE L'ACADÉMIE D'ALGER-CENTRE

Plus de 90% des recours satisfaits

Plus de 90% des recours des élèves exclus de l'Académie d'Alger-Centre ont été satisfaits. Ils seront réintégrés dans des classes normales ou spéciales. C'est ce qu'a affirmé le directeur de l'Académie d'Alger-Centre.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - La plupart des élèves exclus du secondaire, notamment ceux des classes terminales ayant fait un recours, reprendront le chemin de l'école dès demain dimanche. «Tous les recours ont été étudiés et 90% des cas ont été pris en charge et seront réintégrés», indique le directeur de l'académie d'Alger-Centre, Noureddine Khaldi, ce jeudi à l'APW d'Alger. Seulement, «ceux qui ont déjà refait l'année plus de deux fois ne sont pas concernés. Le facteur de l'âge y compte aussi», précise-t-il. Certains rejoindront ainsi leurs établissements d'origine alors que le reste sera orienté vers d'autres établissements. Ils seront répartis entre des classes normales et spéciales. Dans le but d'éviter la surcharge dans les classes, «il a été décidé de transférer les élèves concernés vers d'autres établissements dans la même circonscription administrative», dit-il encore. Un travail qui a été élaboré en collaboration avec les quatre d'Alger-Centre.

Noureddine Khaldi évoque aussi l'ouverture de classes spéciales dans certains établissements de l'éducation nationale où seront dispensées les matières essentielles des filières. Quant à la prise en charge des élèves aux besoins spécifiques, le directeur de l'académie d'Alger-Centre estime que ça relève du devoir de tous : les associations spécialisées, la direction des activités sociales ainsi que le secteur de l'éducation. «Nous œuvrons tous en collaboration pour recenser les cas afin de pouvoir assurer une bonne prise en charge et une scolarisation normale à cette tranche d'élèves», dit-il. Et d'assurer que les moyens sont disponibles et des classes intégrées, destinées aux élèves aux besoins spécifiques dans certains établissements éducatifs à Alger seront ainsi ouvertes pour ces élèves afin de les «intégrer dans la vie normale».

R. N.

GARDES COMMUNAUX

La Coordination nationale rappelle à l'ordre les dissidents

Engagée dans un processus de dialogue avec le ministère de l'Intérieur, la Coordination nationale de la Garde communale a rappelé dans un communiqué qu'elle était «la représentante unique et légitime» des agents de la Garde communale.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Dans le communiqué signé par Hakim Chouaïb, son coordinateur national, ce dernier rappelle que la coordination milite pour des revendications à caractère purement social et professionnel et dit désavouer «tous ceux qui sont motivés par des étrangers au corps de la Garde communale amenant des revendications à caractère politique pour que la confusion et le désordre prévalent par l'appel aux manifestations de rue et n'ayant pour seul objectif que celui de mettre en péril le processus de dialogue mené avec le ministère de l'Intérieur». Le coordonnateur national des gardes communaux note à cet effet que «l'échec total observé suite à l'appel à des manifestations à El Bayadh et à Alger n'est qu'une autre preuve flagrante que ces personnes n'ont aucune influence et ne représentent qu'eux-mêmes». S'adressant aux initiateurs de ces actions de rue, Hakim Chouaïb les a invités dans «l'intérêt général à prendre leur responsabilité et à revenir sous la bannière de la coordination».

N. I.

ILS DÉNONCENT LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL

Les laborantins montent au créneau

Au moment où les intendants sont toujours en grève, c'est au tour des laborantins de hausser le ton et réclamer l'amélioration des conditions dans lesquelles ils exercent. Sous la houlette de l'Unpef, la commission nationale des laborantins s'insurge contre la non-reconnaissance de la tutelle de la spécificité de leur travail qui les met au quotidien au contact de substances chimiques. Selon ladite commission, un nombre important de laborantins souffrent de maladies graves dues à l'utilisation quotidienne de produits dangereux. Les laborantins exigent que la tutelle leur octroie les mêmes primes qui sont accordées aux corps communs, à savoir celle relative à l'expérience professionnelle et la documentation.

Les laborantins réclament une prime de risque de 50% au regard des risques qu'ils rencontrent au quotidien, une prime de rendement de 40%, la valorisation des diplômes puisque la majorité des laborantins sont détenteurs de diplômes universitaires. Ils exigent également l'ouverture de perspective et la mise en place d'un plan de carrière permettant aux laborantins d'accéder au fil des années aux postes de responsabilité de manière automatique sans compter la révision de la classification qui, aux dires de la commission des laborantins, est totalement injuste.

Tout en interpellant la ministre de l'Education, les laborantins n'excluent pas le recours à la grève.

N. I.

À PARTIR DE MARDI PROCHAIN

1 200 familles algéroises seront relogées

La prochaine opération de relogement dans la capitale est programmée pour mardi prochain. C'est ce qu'a indiqué, jeudi, le wali d'Alger en marge d'une visite d'inspection dans différents chantiers de la capitale.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - La wilaya d'Alger a fixé la date de la prochaine opération de relogement. C'est mardi, 23 septembre, que 1 200 familles algéroises occupant des habitations précaires rejoindront leurs nouvelles habitations.

Selon Abdelkader Zoukh, l'opération touchera plusieurs quartiers de la capitale et les familles seront accueillies dans les nouvelles cités de la commune des Eucalyptus et la localité de Sidi-M'hamed dans la commune de Birtouta. La wilaya d'Alger a annoncé que 4 000 familles issues d'habitations précaires seront relogées en deux ou trois phases au courant de ce mois de septembre. Les familles concernées sont celles occupant les immeubles menaçant ruine, celles issues des bidonvilles, des chalets ou occupant les caves et les terrasses des immeubles. La wilaya d'Alger dispose d'un programme global de 84 000 logements destinés à la lutte contre l'habitat précaire. 25 000 unités sont en cours de distribution et 11 000 seront livrées avant décembre 2014, selon la wilaya qui souligne que 6 000 logements seront distribués avant la fin de l'année. Concernant les familles qui résident dans les haouchs (les firmes), Zoukh a indiqué que certaines familles refusent d'être relogées ailleurs. «Nous sommes en train d'étudier la situation pour voir si nous pouvons les laisser sur place», a indiqué le wali d'Alger. Par ailleurs, s'exprimant sur la réunion interministérielle tenue jeudi 11 septembre pour la gestion de la capitale, Zoukh a indiqué avoir recommandé la création d'une institution spécifique pour l'application de ce programme «ambitieux».

Le wali d'Alger a également indiqué que la wilaya a recensé 272 quartiers qui nécessitent un réaménagement. Les travaux sont lancés dans 72 quartiers de la capitale.

S. A.

LE MINISTRE DES AFFAIRES RELIGIEUSES L'A SOUTENU CE JEUDI :

«Pas d'imams sans formation»

Pour le nouveau ministre des Affaires religieuses et des Waqfs, la formation des encadreurs des lieux de culte fait office de l'une des actions phares de sa feuille de route.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - Démentant tout déficit en la matière, situant la problématique dans la capacité de formation du secteur, Mohamed Aïssa tient à écarter tout recours au bénévolat, porteur de gros dangers «idéologiques» avec le phénomène de ces imams autoproclamés qui sèment zizanie et confusions dans nombre de régions du pays. «Tout recrutement en la matière doit se faire conformément au décret exécutif 8 du 24 décembre 2008 qui prévoit que les mosquées doivent être encadrées par des diplômés de l'université et des instituts spécialisés», a, en effet, tranché ce jeudi le ministre à l'APN lors d'une séance de questions orales de députés.

L'occasion pour lui d'étaler l'effort titanesque des pouvoirs publics avec un budget alloué au secteur qui a presque quintuplé en 14 ans, passant de 5 milliards DA en 2000 à 24 milliards DA en 2014 et un encadrement passant de 24 000 en 2000 à 34 000 postes en 2014, ce qui a permis, poursuivra-t-il, d'améliorer l'encadrement de ces lieux de culte qui sont de l'ordre de 15 134 mosquées alors que 4 000 sont en chantier.

Aïssa a fait part du renforcement du parc des centres et autres instituts de formation par 6 entités qui se rajoutent ainsi aux 13 déjà existantes, estimant le trou en matière d'imam qualifiés à 26 000. Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique soutient, pour sa part, que les critères de classement des universités dans le monde dépassent la dimension scientifique à celle commerciale, relevant une amélioration de la position des universités algériennes dans les derniers classements de certaines institutions spécialisées. Pour Mohamed Mébarki, les «critères pris en considération dans le classement des universités se basent sur la réalité des universités des pays développés et leur rôle en faveur de la mondialisation et des entreprises économiques», précisant que ces critères ne se limitent pas à la production scientifique «puisque les activités de ces universités sont sur Internet ce qui facilite le classement en leur faveur». Et au ministre de mettre la 290e place en ce qui concerne l'innovation, à la 380e place pour ce qui est du développement technologique et à la 1 400e place concernant la production scientifique, arrachée par l'université des Sciences et Technologies Houari-Boumediène dans le dernier classement annuel de l'institut espagnol de recherche, spécialisé dans le classement des universités sur la base de la production scientifique, l'excellence, l'innovation et le développement technologique publié le mois en cours et ayant touché 5 100 établissements universitaires, sur le compte des efforts consentis par le secteur pour se mettre au diapason des développements dans le monde, en se basant sur la performance dans le but de garantir une meilleure visibilité de l'Université algérienne au double plan régional et international.

M. K.